

FL/

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N°74-52 du 23 août 1974

portant virement de crédit du chapitre
201-03 au chapitre 201-04 du Budget
National, Gestion 1974.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs
subséquents ;
VU l'ordonnance n° 74-6 du 13 Février 1974 portant Loi des Finances
pour la gestion 1974, notamment son article 23 ;
VU la lettre n° 207/CNR/SP du 12 Juin 1974 ;
SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
LE Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :

Article 1er : Est autorisé le virement du chapitre 201-03, article
1 au chapitre 201-04, article 3 du Budget National, gestion 1974
d'un crédit de : UN MILLION CINQ CENTS MILLE (1.500.000) francs.

.../...

Article 2 : La nouvelle répartition des crédits des chapitres 201-03 et 201-04 du Budget National, gestion 1974 est la suivante :

Chapitre	Articles	Nomenclature Budgétaire	Dotations Initiales	Crédit Annulé	Crédit Supplémentaire	Nouvelles Dotations
201-03	1	Eléments permanents de rémunération.....	4.207.000	1.500.000		2.707.000
	2	Frais de représentation.....	1.000.000	-	-	1.000.000
	TOTAL DU CHAPITRE 201-03.....		5.207.000	1.500.000	-	3.707.000
201-04	1	Frais de réception.....	300.000	-	-	300.000
	2	Frais de bureau et fonctionnement.....	900.000	-	-	900.000
	3	Frais de transport et réparation véhicules.....	400.000	-	1.500.000	1.900.000
	4	Redevances téléphoniques.....	300.000	-	-	300.000
	TOTAL DU CHAPITRE 201-04.....		1.900.000	-	1.500.000	3.400.000

Article 3

Article 3 : La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 23 août 1974.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4
Ministères 10 - MEF 2 - DB 6 -
DGF 2 - CF 2 - Trésor 4 - CNR 4 -
DSDV 2 - IAA-DCCT-IGF 3 - ONI -
Gde. Chanc. Dtion Stat. 3 - DGP-
DGAJL-INSAE 6 - JORD 1. SPD 2

Capitaine Janvier ASSOGBA